

BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR INVESTIR DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?



JUSQU'À
25 000 €
DE SUBVENTION



Les accidents du travail et maladies professionnelles affectent la santé de vos salariés, entraînent des absences et une désorganisation de votre activité.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des Subventions Prévention TPE aux entreprises du BTP de moins de 50 salariés pour faciliter l'investissement dans des solutions adaptées aux risques majeurs du secteur (manutentions manuelles, chutes).

Pour demander votre subvention, rendez-vous sur ameli.fr/entreprise